



Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse



NOTE D'ETAPE SUR L'EXPERIMENTATION AU 31 DECEMBRE 2010

REDIGEE PAR « CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE GRENOBLE »

DOSSIER: AP1_088_EXP

Intitulé du projet : Micro-crédit personnel pour les 18-25 ans : le droit au crédit

Porteur du projet : CCAS de Grenoble

Evaluateur du projet : CREDOC

Région(s) d'expérimentation : Territoire de la commune de Grenoble

Date de démarrage effectif de l'expérimentation : décembre 2009

1. Rappel des objectifs de l'expérimentation et du public cible (1page)

Dans le cadre du projet "Micro-crédit Personnel (MCP) pour tous" lancé en mai 2009 par le CCAS de Grenoble, en partenariat avec le Crédit Municipal de Lyon (CML), et avec le soutien de la Caisse des Dépôts, et suite à un appel à projets du Haut Commissaire à la jeunesse de juin 2009, une expérimentation d'un MCP pour les jeunes a été mis en place par le CCAS de Grenoble en décembre 2009.

Le dispositif instaure un "droit au crédit" bancaire pour les jeunes grenoblois qui actuellement sont quasiment exclus ou rejetés vers des solutions de remplacement chères et dangereuses. Il permet de lutter contre les inégalités en assurant des chances d'émancipation sociale. Il n'a pas vocation à se substituer aux aides existantes. Il entend alléger les conditions d'attribution du crédit en supprimant les plafonds de revenus et la caution.

Il s'agit donc d'un microcrédit social s'adressant aux jeunes grenoblois de 18 à 25 ans (ou les jeunes émancipés à partir de 16 ans), avec une bonification par le CCAS du taux d'intérêt (taux bonifié de 2,5% au lieu des 4,5% appliqué aux plus de 25 ans dans le cadre du MCP pour tous) à l'issue du remboursement.

Ce dispositif a pour objectif d'aider les jeunes à réaliser des projets favorisant leur insertion sociale en leur permettant de financer des projets liés à la mobilité (réparation ou achat d'un véhicule, permis de conduire), au logement (installation dans un logement, achat d'équipement...), à la formation...

Les conditions d'octroi sont liées au non accès à un crédit bancaire classique, à la capacité de remboursement du prêt et à l'éligibilité du projet dans le cadre du MCP (exclusion du rachat de dettes ou de crédits).

Par ailleurs, grâce à l'instruction des demandes et l'accompagnement tout au long du remboursement par une conseillère en économie sociale et familiale, dédiée à ce dispositif, les jeunes bénéficiaires d'un microcrédit bénéficieront d'une action pédagogique autour des questions de gestion du budget, des outils bancaires...

Ce projet, en lien avec une expérimentation lancée par le CCAS de Besançon, fait l'objet d'une évaluation commune du CREDOC.

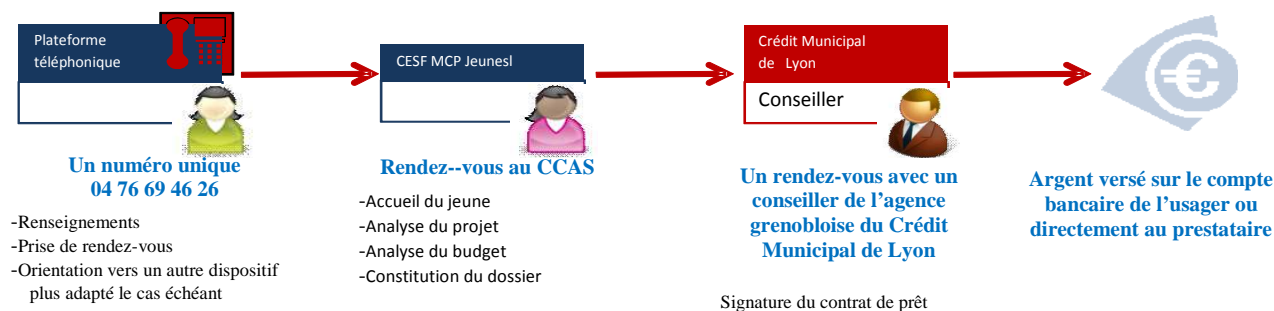
L'objectif de cette évaluation est de procéder à une analyse comparée des dispositifs de Besançon et de Grenoble. La sélection des bénéficiaires étant très différentes entre les deux dispositifs, le nombre de bénéficiaires s'affirmant comme très limité au regard de la montée en charge constatée sur chacun des sites, l'approche qualitative sera donc privilégiée. elle se basera sur des entretiens auprès de jeunes (bénéficiaires ou non d'un MCP) pour évaluer l'impact du MCP et d'interviews des acteurs de ces projets pour permettre d'apporter les éléments de recommandation sur l'opportunité et les modalités de généralisation du dispositif. Enfin, en raison du nombre restreint de MCP accordés, une réflexion sera conduite sur les raisons du faible développement de ce dispositif.

L'utilisation d'un logiciel informatique innovant d'aide à l'analyse budgétaire permettra de collecter des données pour une évaluation très complète du dispositif.

2. Modalités opérationnelles et état d'avancement (1 page)

Les prêts peuvent s'élever de 300 à 3 000€, et sont remboursables sur 6 à 36 mois à un taux de 4,5%, bonifié en fin de remboursement par le CCAS de Grenoble (taux bonifié de 2,5%)

La procédure s'établit telle que décrite ci-dessous :



Le CCAS apporte une analyse sociale du projet, de la situation du demandeur et le Crédit Municipal de Lyon assure un diagnostic financier sur les dossiers transmis par le CCAS et octroie le prêt.

Par ailleurs, un module de formation collective a été mise en place avec l'association Finances et Pédagogies (pour les jeunes qu'un MCP leur ait été accordé ou non).

Orientation du public jeunes vers le dispositif :

L'orientation des jeunes vers ce dispositif s'établit également grâce à la mobilisation des centres sociaux du CCAS mais aussi par une information des acteurs sociaux, et plus particulièrement des partenaires intervenant auprès de ce public comme la Mission Locale de Grenoble, l'UMIJ, le CROUS, l'AFIJ... Des rencontres partenariales ont lieu régulièrement avec ces prescripteurs.

Parallèlement, une campagne d'affichage à l'échelle de la ville a été faite en janvier 2010.

A l'issue de cette première année de fonctionnement, le bilan fait état des données suivantes :

- 270 demandes
- 144 rendez-vous programmés
- 47 personnes reçues
- 21 dossiers constitués
- 18 dossiers transmis au CML
- 16 MCP accordés.

Les prêts sollicités le sont majoritairement pour la mobilité (achat de véhicule et permis de conduire), logement (équipement), pour un montant moyen de 1700€. Les personnes reçues sont majoritairement par des femmes, de 23 ans et plus, souvent seules (la plupart avec des enfants).

Les demandes n'aboutissent donc pas systématiquement à un MCP mais permettent de mettre en place un accompagnement budgétaire.

CERTIFICAT :

Je soussigné, Anne-Marie NARBOT, Directrice Générale, responsable de la structure porteuse du projet AP1_088_EXP., certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Signature :